

OPPBTP



Amiante sous-section 4

Référentiel d'évaluation et de certification

SOMMAIRE

Préambule.....	3
1. Les référentiels	3
a. Référentiel d’activité du formateur certifié.....	3
b. Référentiel de compétences.....	4
2. L’accès à la certification amiante sous-section 4.....	5
2.1 Par le suivi de la formation des formateurs amiante sous-section 4, INRS/OPPBTB	5
a. Critères d’inscription.....	5
b. Déroulé de la formation.....	5
c. Organisation des épreuves	6
2.2 Par la passation directe des épreuves certificatives.	7
a. Critères d’inscription.....	7
b. Déroulé des épreuves	7
c. Organisation des épreuves	8
3. L’attribution de la certification.....	9
a. Les modalités d’obtention de la certification	9
b. Les modalités de communication des résultats.....	9
c. Les modalités de rattrapage	9
4. Maintien et actualisation des compétences (MAC) des formateurs certifiés.....	9
ANNEXES.....	10

Préambule

Le référentiel de certification a pour objectif de garantir une évaluation homogène et reproductible, permettant une égalité de traitement de l'ensemble des candidats à la certification amiante sous-section 4.

Le présent document rappelle les domaines de compétences attendus et précise les règles d'évaluation appliquées ainsi que les conditions d'obtention de la certification propre au dispositif amiante sous-section 4.

Les contenus du présent document sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction du contexte réglementaire et/ou technique.

1. Les référentiels

a. Référentiel d'activité du formateur certifié

Missions	Activités
<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir l'action de formation pour chaque public - Animer l'action de formation - Evaluer les acquis de la formation - S'assurer de la mise à jour du contenu de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les objectifs pédagogiques par public • Elaborer et mettre en œuvre les déroulés pédagogiques par public • Elaborer et mettre en œuvre des modalités et des supports d'évaluation par public • Actualiser le contenu en tenant compte des évolutions réglementaires et techniques (activité de veille) • Intégrer des ressources spécifiques du dispositif amiante sous-section 4 dans l'élaboration des contenus • Mettre en œuvre par public et par activité la plateforme pédagogique et le matériel associé • Elaborer des mises en situation pédagogiques par public et par activité • Contrôler la recevabilité des inscriptions (public concerné, pré-requis...)

Le formateur certifié est chargé de dispenser les formations à la prévention des risques liés à l'amiante conformément à ***l'arrêté du 23/02/2012 et aux prescriptions du dispositif national précisées dans le document de référence « Dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4 »***.

Par sa double expertise, pédagogique et technique, le formateur amiante sous-section 4 contribue à l'acquisition de connaissances et au développement des compétences permettant :

Aux **encadrants techniques** de :

- Préserver la santé et assurer la sécurité des travailleurs ;
- Procéder à l'analyse du risque pour l'intervention sur MCA ;
- Définir les méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli de l'intervention et au traitement des déchets.

Aux **encadrants de chantiers** de :

- Préserver la santé et assurer la sécurité des travailleurs ;
- Mettre en œuvre l'organisation prévue, maîtriser la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli de l'intervention ;
- En référer à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières ou d'éléments nouveaux.

Aux **opérateurs de chantier** de :

- Préserver leur santé et assurer leur sécurité ainsi que celle des autres personnes concernées, tout en protégeant l'environnement ;
- Mettre en œuvre l'organisation prévue et réaliser les travaux, conformément aux instructions reçues ;
- Alerter sa hiérarchie en cas de situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

Aux **salariés cumulant les fonctions** de :

- Réaliser tout ou partie des activités des fonctions qui lui sont attribuées ;
- Mettre en œuvre tout ou partie des compétences nécessaires à ses attributions.

Pour cela le formateur amiante sous-section 4 :

- Participe, au sein de sa structure (OF) à l'analyse de la demande et/ou du besoin du client.
- Vérifie les prérequis et la validité de l'inscription des stagiaires.
- Conçoit les progressions, déroulés et supports pédagogiques.
- Prépare et anime des actions de formation destinées aux stagiaires.
- Conçoit des mises en situation, et exploite la plateforme pédagogique.
- S'assure de l'efficacité des moyens mis à disposition pour chaque public, afin de prévenir les risques liés à l'amiante dans leur activité.
- Evalue les acquis de formation de chaque stagiaire.

b. Référentiel de compétences

Chaque domaine de compétences est décliné en savoirs associés. Pour que le stagiaire s'approprie les exigences du dispositif, les niveaux attendus sont précisés.

Domaine de compétences	Savoirs associés
Argumenter et justifier des choix en matière de prévention des risques liés à l'amiante en s'appuyant sur les différents textes réglementaires DC1	Nature et hiérarchie des différents textes réglementaires
	Rôle et responsabilités en prévention des principaux acteurs internes et externes participant à l'intervention
	Dispositions du code du travail applicables dans le cadre de l'intervention et ses évolutions
	Dispositions du code de la santé publique relatives à l'amiante et ses évolutions
	Dispositions réglementaires relatives aux déchets d'amiante et leurs évolutions
	Veille réglementaire « Amiante »
Dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4 et sur la base de l'évaluation des risques, définir les mesures de prévention et en apprécier la mise en œuvre DC2	Intégration de la démarche de prévention dans toutes les phases de l'opération : de l'appel d'offre au repli du chantier et à la restitution des locaux.
	Choix des mesures de prévention (organisationnelles, techniques et humaines) sur la base de l'évaluation des risques
	Elaboration, maintien et mise à jour des documents nécessaires à la réalisation de l'intervention et à sa traçabilité
	Identification du danger amiante
	Evaluation du risque amiante
	Intégration de l'évaluation et de la prévention du risque amiante dans une démarche globale de prévention des risques professionnels
Concevoir, animer et évaluer des sessions de formation conformes à la réglementation amiante, à la réglementation sur la formation professionnelle continue et aux référentiels nationaux DC3	Conception du programme des formations conformément à l'arrêté du 23 février 2012 et au référentiel du dispositif national
	Conception d'activités pédagogiques sur la plateforme dédiée
	Animation des formations conformément au programme établi
	Evaluation des acquis conformément aux modalités définies par l'arrêté du 23 février 2012 et intégrant les épreuves proposées dans le document de référence.
	Veille technique et pédagogique pour un contenu de formation actualisé.

2. L'accès à la certification amiante sous-section 4

Ce chapitre vise à présenter les 2 voies permettant d'accéder à la certification de formateur amiante sous-section 4.

- Par le suivi de l'action de formation amiante sous-section 4 INRS / OPPBTP;
- Par la passation directe des épreuves certificatives.

2.1 Par le suivi de la formation des formateurs amiante sous-section 4, INRS/OPPBTP

Afin de garantir le déploiement d'une offre de formation homogène et de qualité, l'INRS et l'OPPBTP ont élaboré un dispositif permettant le développement de compétence de formateur à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4.

a. Critères d'inscription

Les candidats souhaitant s'inscrire à la formation de formateurs amiante sous-section 4, doivent démontrer qu'ils satisfont à l'ensemble des 3 critères suivants :

- **Expérience de formateur** : Disposer d'une expérience récente de formateur d'adulte : **ingénierie et animation de sessions de formations : conception de déroulé pédagogiques, animation et évaluation des acquis**, d'au moins 2 ans /ou avoir suivi une formation de formateur dans les 2 dernières années ;
- Et - Expérience professionnelle de préventeur** : Justifier d'une expérience professionnelle récente dans le domaine de la prévention des risques professionnels, **hors action de formation** ;
- Et - Etre titulaire d'une attestation de compétence délivrée après suivi d'une formation préalable** « **Encadrement Technique ou Cumul de fonction sous-section 4** ».

Ces prérequis, impératifs, favorisent la réussite aux épreuves certificatives.

Un dossier de candidature détaille les justificatifs nécessaires à la validation de l'inscription. Ce dossier est disponible directement accessible sur le site internet de l'INRS. L'examen de la complétude du dossier, l'analyse des pièces transmises et la vérification de l'exactitude des prérequis se font par une commission bipartite réunissant des membres représentants de l'INRS et de l'OPPBTP.

L'absence de justificatif, la non-conformité aux critères induisent, de fait, la non recevabilité du dossier.

b. Déroulé de la formation

Le stage n'aborde pas les éléments déclarés comme acquis lors des prérequis, à savoir les compétences de concepteur/formateur et d'encadrant techniques SS4.

Cette formation de formateurs se compose :

- d'une réunion préparatoire la semaine précédant la formation. Des travaux préparatoires estimés à 3,5 heures seront à produire avant le démarrage de la formation,
- de 7 jours de formation hybride (distancielle et présentiel) **en discontinu** comprenant des apports et exercices en modalité,
- d'une période d'intersession de 3 à 4 semaines permettant la production de travaux intersession estimés à 7 heures et la réalisation de l'épreuve certificative n°1 estimés à 3,5 heures (temps asynchrone),
- de 3 jours d'épreuves incluant des rattrapages « à chaud » le cas échéant et délibérations du jury.
- d'un entretien individuel de fin de formation entre le stagiaire et l'équipe pédagogique.

Le schéma ci-dessous reprend l'enchaînement des temps de formation.

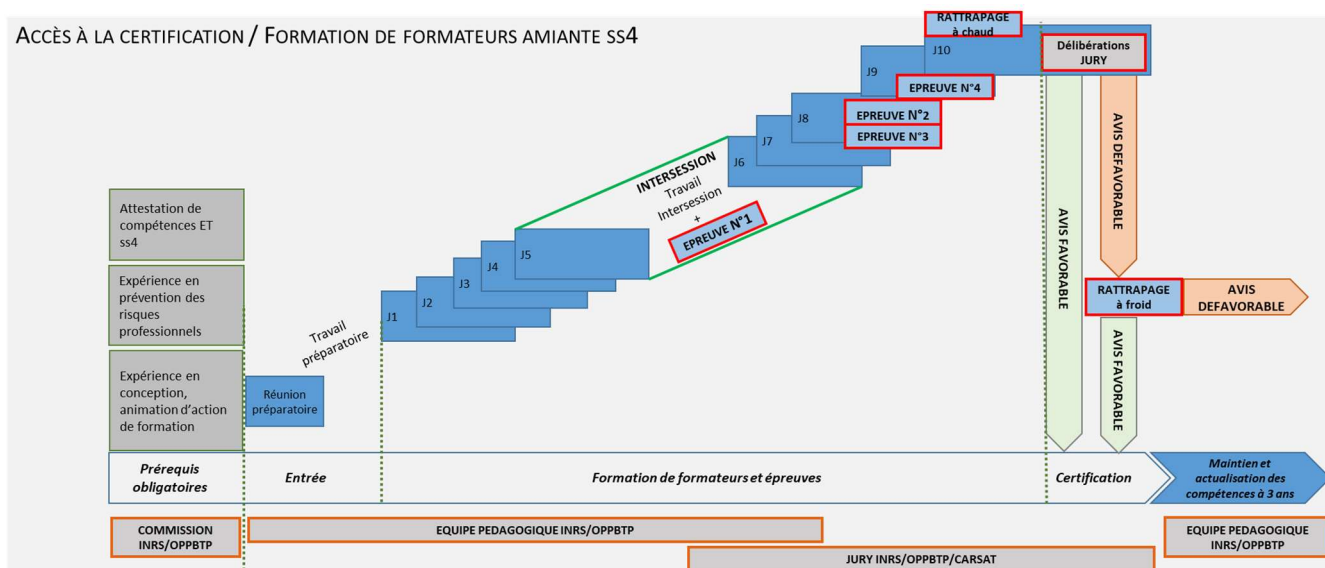


Figure 1 Vue d'ensemble du dispositif de formation de formateurs SS4

En cas d'avis d'échec, le stagiaire pourra, s'il le souhaite, s'inscrire de nouveau à la formation de formateurs.

c. Organisation des épreuves

La certification des formateurs « amiante sous-section 4 » repose sur des mises en situation professionnelle. Le système d'évaluation permet d'évaluer les compétences indispensables et nécessaires à l'activité du formateur. Pour évaluer le niveau acquis en formation, 4 épreuves sont prévues dans le dispositif de certification. Une épreuve permet d'évaluer plusieurs domaines de compétences.

Chaque épreuve est présentée ci-dessous. Les critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent document.

ÉPREUVE N° 1 / Conception d'un QCM réglementaire d'évaluation des acquis

Les QCM conçus doivent permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à :

- Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis adaptés à chacun des 4 publics
- Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis conformes aux référentiels et à la réglementation en vigueur,
- Rédiger des consignes de QCM cohérentes avec le document de référence national,
- Produire des questionnaires d'évaluation des acquis pertinents, réglementairement, techniquement et pédagogiquement.

ÉPREUVE N°2 / Etude de cas : analyse critique d'un mode opératoire lié à une intervention amiante sous-section 4

L'analyse critique ainsi que les propositions d'amélioration du mode opératoire étudié ou de l'intervention amiante sous-section 4 analysée devront permettre d'évaluer les capacités techniques du stagiaire à :

- Formuler une analyse pertinente et argumentée,
- Proposer des solutions techniques en adéquation avec la réglementation en vigueur,
- Proposer des solutions techniques en adéquation avec les règles de l'art en matière de prévention des risques professionnels.

ÉPREUVE n° 3 / Conception d'un déroulé pédagogique

Le déroulé pédagogique conçu doit permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à :

- Elaborer un séquentiel et des supports en respectant les référentiels intégrés aux documents de références,
- Concevoir les évaluations associées aux objectifs formalisés.

ÉPREUVE N°4 / Animation d'une séquence de formation

L'animation proposée doit permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à :

- Animer une séquence de la formation en s'adaptant au public,
- Donner du sens à la séquence, notamment en termes de prévention,
- Evaluer l'atteinte des objectifs.

A la suite de l'animation, le stagiaire passe un entretien individuel avec le jury. Cet entretien permet au stagiaire de justifier ses choix pédagogiques.

Au final le candidat a :

- **Conçu par public, un QCM d'évaluation des acquis ;**
- **Analysé, corrigé une étude de cas portant sur un mode opératoire, une intervention amiante ss4 ;**
- **Conçu des déroulés pédagogiques (séquentiels et supports) ;**
- **Animé une séquence de formation**
- **Justifier de ses choix techniques et pédagogiques.**

2.2 Par la passation directe des épreuves certificatives.

a. Critères d'inscription

Ne pourront se présenter aux épreuves que les candidats sélectionnés par la commission et répondant aux critères suivants :

- Expérience de formateur à la prévention des risques liés à l'amiante : Disposer d'une expérience d'au moins 1 année de formateur d'adulte à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 3 ou en sous-section 4.

Ou

- Etre titulaire d'une attestation de compétence délivrée après avoir suivi et validé une formation de formateur amiante sous-section 4 autre que celle dispensée par l'INRS et l'OPPBTB.

Et

- Expérience professionnelle de préventeur : Justifier d'une expérience professionnelle récente dans le domaine de la prévention des risques professionnels : **hors action de formation**,

Et

- Etre titulaire d'une attestation de compétence délivrée après suivi d'une formation préalable « Encadrement Technique ou cumul de fonction sous-section 4 ».

Ces prérequis, impératifs, favorisent la réussite aux épreuves certificatives.

Un dossier de candidature détaille les justificatifs nécessaires à la validation de l'inscription. Ce dossier est disponible directement accessible sur le site internet de l'INRS.

L'examen de la complétude du dossier, l'analyse des pièces transmises et la vérification de l'exactitude des prérequis se font par une commission bipartite réunissant des membres représentants de l'INRS et de l'OPPBTB.

L'absence de justificatif, la non-conformité aux critères induisent, de fait, la non recevabilité du dossier.

b. Déroulé des épreuves

Les épreuves se déroulent sur une période de 4 à 5 semaines, et dispose de plusieurs temps :

- une réunion préparatoire quelques jours avant le lancement des épreuves
- 2 jours d'épreuves **non consécutifs**. La réussite aux épreuves n° 1 et n°2 conditionne l'accès aux épreuves n°3 et n°4.
- 0.5 jour d'épreuve en **temps asynchrone**.

Le schéma ci-dessous reprend le déroulement des épreuves.

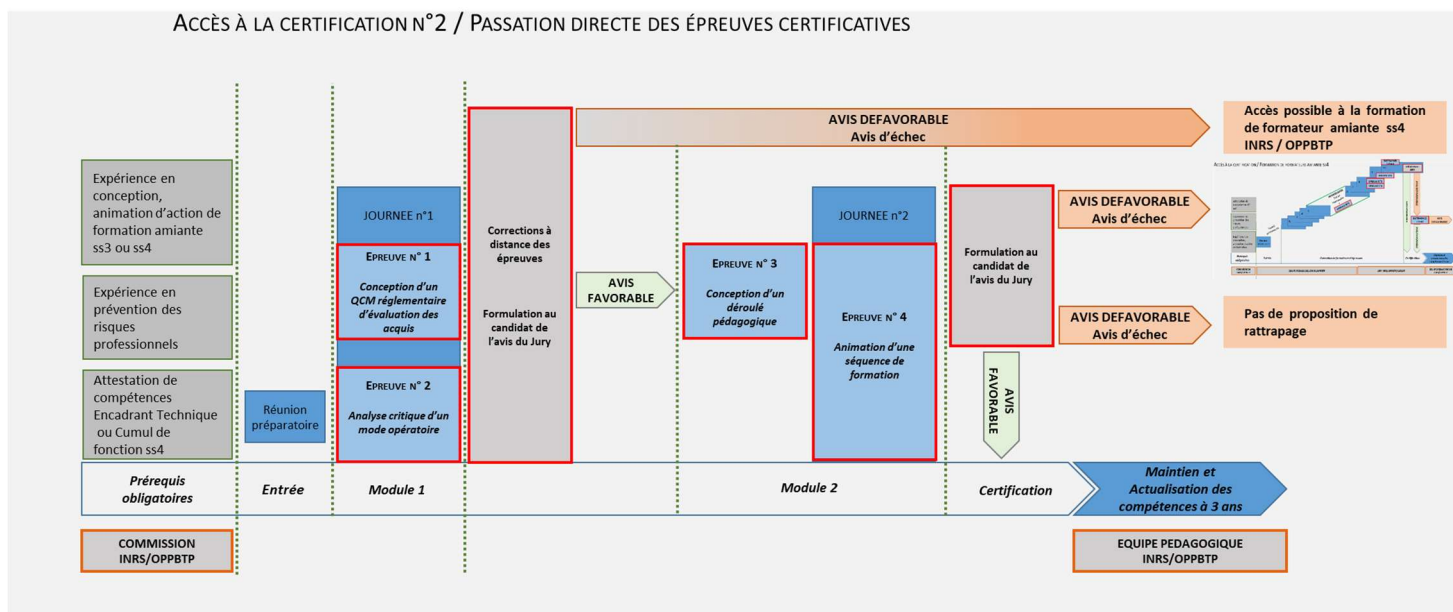


Figure 2 Vue d'ensemble du dispositif de formation Epreuves directes de formateurs SS4

c. Organisation des épreuves

La certification des formateurs « amiante sous-section 4 » repose sur des mises en situation professionnelle. Le système d'évaluation permet d'évaluer les compétences indispensables et nécessaires à l'activité du formateur. Pour évaluer le niveau acquis en formation, 4 épreuves sont prévues dans le dispositif de certification. Une épreuve permet d'évaluer plusieurs domaines de compétences. Les épreuves sont réparties en 2 modules non consécutifs. Tout échec aux épreuves du module n°1 est sanctionné par un avis d'échec général. Seuls les candidats ayant reçu un avis favorable du jury auront accès au module n°2. La durée totale de cette certification est estimée à 1 mois.

Chaque épreuve est présentée ci-dessous. Les critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent document.

ÉPREUVE N° 1 / Conception d'un QCM réglementaire d'évaluation des acquis

Les QCM conçus doivent permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à :

- Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis adaptés à chacun des 4 publics
- Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis conformes aux référentiels et à la réglementation en vigueur,
- Rédiger des consignes de QCM cohérentes avec le document de référence national,
- Produire des questionnaires d'évaluation des acquis pertinents, réglementairement, techniquement et pédagogiquement.

ÉPREUVE N°2 / Etude de cas : analyse critique d'un mode opératoire lié à une intervention amiante sous-section 4

L'analyse critique ainsi que les propositions d'amélioration du mode opératoire étudié ou de l'intervention amiante sous-section 4 analysée devront permettre d'évaluer les capacités techniques du stagiaire à :

- Formuler une analyse pertinente et argumentée,
- Proposer des solutions techniques en adéquation avec la réglementation en vigueur,
- Proposer des solutions techniques en adéquation avec les règles de l'art en matière de prévention des risques professionnels.

ÉPREUVE n° 3 / Conception d'un déroulé pédagogique

Le déroulé pédagogique conçu doit permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à :

- Elaborer un séquentiel et des supports en respectant les référentiels,
- Concevoir les évaluations associées aux objectifs formalisés.

ÉPREUVE N°4 / Animation d'une séquence de formation

L'animation proposée doit permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à :

- Animer une séquence de la formation en s'adaptant au public,
- Donner du sens à la séquence, notamment en termes de prévention
- Evaluer l'atteinte des objectifs.

A la suite de l'animation, le stagiaire passe un entretien individuel avec le jury. Cet entretien permet au stagiaire de justifier ses choix pédagogiques.

Au final le candidat a :

- **Conçu par public, un QCM d'évaluation des acquis ;**
- **Analysé, corrigé une étude de cas portant sur un mode opératoire, une intervention amiante ss4 ;**
- **Conçu des déroulés pédagogiques et des supports/outils d'animation,**
- **Animé une séquence de formation.**

3. L'attribution de la certification

a. Les modalités d'obtention de la certification

Le succès à ces épreuves démontre la capacité du formateur à dispenser des formations à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4 portées par le dispositif national.

Les évaluations se font grâce aux grilles annexées au présent référentiel de certification.

Dans un souci de transparence, les grilles sont remises aux stagiaires avant les épreuves.

Domaine de compétences	Epreuves associées
Argumenter et justifier des choix en matière de prévention des risques liés à l'amiante en s'appuyant sur les différents textes réglementaires DC1	Epreuve n°1
	Epreuve n°2
	Epreuve n°3
	Epreuve n°4
Dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4 et sur la base de l'évaluation des risques, définir les mesures de prévention et en apprécier la mise en œuvre DC2	Epreuve n°2
	Epreuve n°3
	Epreuve n°4
Concevoir, animer et évaluer des sessions de formation conformes à la réglementation amiante, à la réglementation sur la formation professionnelle continue et aux référentiels nationaux DC3	Epreuve n°1
	Epreuve n°3
	Epreuve n°4

b. Les modalités de communication des résultats

Pour les candidats ayant suivis le parcours de formation : les résultats sont communiqués lors d'un entretien individuel de fin de formation entre le candidat et le responsable de l'organisation des épreuves.

Pour les candidats ayant participé aux épreuves certificatives directes : les résultats sont communiqués par courrier électronique dans un délai de 30 jours après passage de la dernière épreuve.

c. Les modalités de rattrapage

Pour les candidats ayant suivis le parcours de formation : En cas d'échec à des épreuves, des sessions uniques de rattrapage « à froid » seront proposées.

Pour les candidats ayant participé aux épreuves certificatives directes : En cas d'échec à tout ou partie des épreuves, **aucun rattrapage n'est proposé**. Le candidat pourra :

- Soit s'inscrire à une formation de formateur amiante sous-section 4 INRS/OPPBTB,
- Soit se présenter à une autre session d'épreuves certificatives directes.

4. Maintien et actualisation des compétences (MAC) des formateurs certifiés

Le formateur souhaitant maintenir et actualiser ses compétences en prévention des risques liés à l'amiante et ainsi proroger sa capacité à former, doit s'inscrire à la formation de recyclage de formateur proposée par l'INRS et l'OPPBTB. Cette formation doit être suivie dans un délai de 3 années.

Afin de valider son inscription, le formateur certifié doit démontrer qu'il remplit le critère suivant :

Avoir dispensé à minima 6 formations préalables à la prévention du risque amiante (relevant de l'arrêté du 23 février 2012) sur les 3 dernières années à destination d'au moins 2 publics différents et sur le champ de la certification obtenue.

Les modalités d'inscription, de justification d'acquisition des pré-requis sont détaillées sur la fiche programme du stage « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante » téléchargeable sur le site internet de l'INRS.

ANNEXES

1. Consignes générales et grille d'évaluation de l'épreuve « Conception d'un QCM réglementaire d'évaluation des acquis » - EPREUVE N°1

A partir des référentiels de compétences (cf. document de référence), concevoir, pour chaque public, un questionnaire à choix multiples (QCM) conforme aux modalités d'évaluation des acquis présentées dans l'arrêté du 23/02/12.

Le nombre de questions par public est fixé à :

- 3 questions pour l'Encadrement technique
- 3 questions pour l'Encadrement de chantier
- 3 questions pour le Salarié Cumulant les Fonctions
- 3 questions pour l'Opérateur

Les stagiaires doivent concevoir une grille de correction pour chaque QCM comprenant : la durée, les consignes, les barèmes appliqués, les réponses à l'ensemble des questions.

Chaque réponse doit être justifiée par :

- la citation de la référence réglementaire (numéro et code associé),
- une courte explication pédagogique visant à expliciter le texte réglementaire cité en référence.

Grille d'évaluation

Les QCM sont appréciés sur les aspects pédagogiques et réglementaires. Ils donnent lieu à deux notes distinctes :

- Une note Pédagogique, dont les critères sont identifiés en violet
- Une note Réglementaire, dont les critères sont identifiés en orange

	Cotation de 0 à 1
(1) Pertinence d'une consigne	
(2) Pertinence d'un barème	
(3) Elaboration d'une grille d'évaluation	
(4) Conception d'un QCM globalement équilibré sur les thèmes	
Sous-Total 1 = (1) + (2) + (3) + (4) - COEFF 2	0

							Réglementaire	Pédagogique
Cotation de 0 à 1	(5) La question porte sur un thème du référentiel de compétence du public ou de l'arrêté du 23/02/12	(6) Pertinence de la question par rapport aux rôles et missions du public ciblé	(7) Pertinence des différentes propositions faites	(8) Respect des règles de conception d'un QCM	(9) Pertinence réglementaire et pédagogique des justifications des réponses justes	(10) Pertinence réglementaire et pédagogique des justifications des réponses fausses	Total par question (5) + (9) + (10) COEFF 1	Total par question (6)+(7)+(8)+(9)+(10) COEFF 1

Conditions de réussite : L'avis de recevabilité sera attribué si les **deux notes** sont supérieures ou égale 15/20.

Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
< 12/20	12/20 – 15/20	> 15/20
AVIS DEFAVORABLE – Proposition RATTRAPAGE à froid	AVIS DEFAVORABLE – RATTRAPAGE à chaud	AVIS FAVORABLE

2. Consignes générales et grille d'évaluation de l'épreuve « Analyse critique d'un mode opératoire, d'une intervention amiante sous-section 4 » - EPREUVE N°2

Les stagiaires doivent procéder à l'évaluation d'un exercice pédagogique « étude de cas mode opératoire ».

Cette analyse critique comporte :

- une évaluation concrète du niveau de la copie présentée ;
- des propositions d'amélioration technique de l'intervention amiante ss4 traitée.

Grille d'évaluation

Mise en œuvre de la grille d'évaluation		0 propose un barème inadéquat, une répartition de points incohérente	1 propose un barème a minima, l'attribution des notes n'est pas cohérente	2 le barème proposé est réfléchi, argumenté, l'attribution des notes est cohérente au regard du barème	3 le barème proposé est pertinent, l'attribution des notes est cohérente et argumentée, le résultat final est commenté.
Evaluation de l'exercice : le formateur attribue des notes, donne un résultat obtenu par le stagiaire en cohérence avec la correction apportée	/3				

Mise en œuvre de la grille d'évaluation : Analyse critique du mode opératoire proposé		0 Les éléments de correction sont erronées et/ou hors sujet	1 Les éléments de correction sont pauvres, a minima, sans réelle valeur ajoutée	2 Les éléments de correction sont pertinents avec une véritable valeur ajoutée	3 Les éléments de correction sont pertinents, apportent du contenu technique, de la réflexion, de la connaissance
1° Nature de l'intervention / Processus	3				
2° Matériaux concernés	3				
3.1° Fréquence et modalité de contrôle du Niveau d'empoussièrément du processus mis en œuvre	3				
3.2° Contrôle du respect de la VLEP	3				
4.1° Matériel Nécessaire	3				
4.2° Descriptif des EPI	3				
5.1° Préparation de l'intervention	3				
5.2° Mise en œuvre du processus, des phases opérationnelles	3				
6° Fin de travaux – repli de chantier nettoyage de la zone d'intervention repli chantier	3				
7.1° Procédures de décontamination des déchets	3				
7.2° Procédures de décontamination du personnel	3				
8° durée et temps de travail	3				
9° Gestion des déchets	3				
10° Durée de validité d'un mode opératoire	3				

Conditions de réussite : L'avis de recevabilité sera attribué si la note globale est supérieure ou égale 15/20.

Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
< 12/20	12/20 – 15/20	> 15/20
AVIS DEFAVORABLE – Proposition RATRAPAGE à froid	AVIS DEFAVORABLE – RATRAPAGE à chaud	AVIS FAVORABLE

3. Consignes générales et grille d'évaluation de l'épreuve « Conception d'un déroulé pédagogique » - EPREUVE N°3

A partir d'un sujet, construire une séquence de formation à destination d'un public spécifique. La durée de la séquence est propre à chaque candidat.

Le déroulé produit doit faire apparaître :

- les compétences développées,
- les objectifs pédagogiques poursuivis,
- les durées,
- les situations pédagogiques et les contenus traités,
- les méthodes et outils pédagogiques utilisées,
- les critères d'évaluation,
- et les critères de réussite.

Grille d'évaluation

Compétences évaluées à travers la production faite	0 à 1
<p>1. Formuler des objectifs pédagogiques univoques et atteignables en cohérence avec les référentiels Exemple : <i>l'utilisation de verbes d'action pour définir ce que le stagiaire sera capable de faire à la fin de chaque séquence, respect des éléments de cadrage consignés dans les documents de référence, identification claire des thèmes abordés pendant la formation...</i></p>	
<p>2. Construire un séquentiel dont la progression pédagogique s'articule de manière fluide et cohérente Exemple : <i>la durée de chaque étape est réaliste, l'enchaînement des étapes est logique, le fil conducteur est lisible et progressif, le programme est cohérent au regard de la durée de formation...</i></p>	
<p>3. Intégrer dès la conception du séquentiel les modalités de mise en œuvre, les outils d'évaluation formative et sommative adaptés Exemple : <i>la présence de temps de consolidation des connaissances, organisation d'épreuves de certification si le dispositif l'exige...</i></p>	
<p>4. Construire un séquentiel en respectant une logique d'apprentissage, en diversifiant les méthodes et les situations pédagogiques Exemple : <i>méthode expositive, mises en situation, étude de cas, travaux en sous-groupes : proposition de situation d'apprentissage variées et judicieuse avec éventuellement des consignes d'animation...</i></p>	

Epreuve avec un coefficient 3

4. Consignes générales et grille d'évaluation de l'épreuve « Animation d'une séquence » - EPREUVE N°4

Les stagiaires sont évalués sur l'animation d'une séquence construite dans le respect des référentiels nationaux « amiante sous-section 4 ».

Au début de l'épreuve, ils présenteront le contexte de leur intervention et positionneront la séquence animée dans le déroulé global.

Suite à leur animation, un temps d'échanges (questions-réponses) est organisé entre le stagiaire et le jury.

Grille d’évaluation

OBJECTIFS	INDICATEURS DE REUSSITE Selon le sujet de l’épreuve	0 à 1
Propose une animation en adéquation avec le déroulé conçu et les référentiels	1. Présente clairement les objectifs de la séquence retenue et animée	
	2. Prépare des documents supports et documents adaptés aux objectifs annoncés	
	3. Propose une animation adaptée à l'objectif annoncé dans le déroulé	
	4. Utilise les techniques pédagogiques prévues dans le séquentiel	
	5. Respecte le timing prévu dans le déroulé	
Anime une séquence de formation adaptée au public	1. Anime la séquence en respectant l’équilibre apport du formateur / activités stagiaires	
	2. Adapte sa communication au public présent	
	3. Structure en points clé, réalise des synthèses	
	4. Prend en compte les remarques et objections des participants	
	5. Encourage et valorise la production	
	6. S’assure de la compréhension et de l’adhésion des stagiaires	
Donne du sens à la séquence animée	1. Reste dans les limites du rôle du formateur	
	2. Donne un sens prévention à sa présentation	
	3. Donne du sens à la réglementation en vigueur en donnant des exemples ou en réalisant des mises en situation adaptées	
	4. Démonstre de ses savoirs techniques en transmettant des éléments adaptés au public et au sujet attribués	
	5. Porte un regard critique sur sa production, ses pratiques pédagogiques	

Les épreuves n°3 et n°4 sont évaluées ensemble.

Conditions de réussite : L’avis de recevabilité sera attribué si la note globale est supérieure ou égale 15/20.

Non acquis	Acquis
< 15/20	> 15/20
AVIS DEFAVORABLE – Proposition RATTRAPAGE à froid	AVIS FAVORABLE

4. Référentiel de certification Amiante ss4

FORMER A LA PREVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE EN SOUS-SECTION 4		
<p>Le formateur certifié est amené au sein d'un organisme de formation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les objectifs pédagogiques par public - Elaborer et mettre en œuvre les déroulés pédagogiques par public - Elaborer et mettre en œuvre des modalités et des supports d'évaluation par public - Actualiser le contenu en tenant compte des évolutions réglementaires et techniques (activité de veille) - Intégrer des ressources spécifiques du dispositif amiante sous-section 4 dans l'élaboration des contenus - Mettre en œuvre par public et par activité la plateforme pédagogique et le matériel associé - Élaborer des mises en situation pédagogiques par public et par activité - Contrôler la recevabilité des inscriptions (public concerné, pré-requis...) 		
Compétences	Épreuves et Modalités	Critères
<p>Argumenter et justifier des choix en matière de prévention des risques liés à l'amiante en s'appuyant sur les différents textes réglementaires</p> <p>DC1</p>	<p>Epreuve n°1</p>	<p>Conception d'un QCM réglementaire d'évaluation des acquis</p> <p>Les QCM conçus doivent permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis adaptés à chacun des 4 publics - Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis conformes aux référentiels et à la réglementation en vigueur, - Rédiger des consignes de QCM cohérentes avec le document de référence national, - Produire des questionnaires d'évaluation des acquis pertinents, réglementairement, techniquement et pédagogiquement
	<p>Epreuve n°2</p>	<p>Etude de cas / Analyse critique d'un mode opératoire lié à une intervention amiante sous-section 4</p> <p>L'analyse critique ainsi que les propositions d'amélioration du mode opératoire étudié ou de l'intervention amiante sous-section 4 analysée devront permettre d'évaluer les capacités techniques du stagiaire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formuler une analyse pertinente et argumentée, - Proposer des solutions techniques en adéquation avec la réglementation en vigueur, - Proposer des solutions techniques en adéquation avec les règles de l'art en matière de prévention des risques professionnels.
	<p>Epreuve n°3</p>	<p>Conception d'un déroulé pédagogique</p> <p>Le déroulé pédagogique conçu doit permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un séquentiel et des supports en respectant les référentiels, - Concevoir les évaluations associées aux objectifs formalisés.
	<p>Epreuve n°4</p>	<p>Animation d'une séquence de formation</p> <p>L'animation proposée doit permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer une séquence de la formation en s'adaptant au public, - Donner du sens à la séquence, notamment en termes de prévention - Évaluer l'atteinte des objectifs - Justifier des choix techniques et pédagogiques.

Compétences	Épreuves et Modalités		Critères
Dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4 et sur la base de l'évaluation des risques, définir les mesures de prévention et en apprécier la mise en œuvre DC2	Epreuve n°2	Etude de cas / Analyse critique d'un mode opératoire lié à une intervention amiante sous-section 4	L'analyse critique ainsi que les propositions d'amélioration du mode opératoire étudié ou de l'intervention amiante sous-section 4 analysée devront permettre d'évaluer les capacités techniques du stagiaire à : <ul style="list-style-type: none"> - Formuler une analyse pertinente et argumentée, - Proposer des solutions techniques en adéquation avec la réglementation en vigueur, - Proposer des solutions techniques en adéquation avec les règles de l'art en matière de prévention des risques professionnels.
	Epreuve n°3	Conception d'un déroulé pédagogique	Le déroulé pédagogique conçu doit permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à : <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un séquentiel et des supports en respectant les référentiels, - Concevoir les évaluations associées aux objectifs formalisés.
	Epreuve n°4	Animation d'une séquence de formation	L'animation proposée doit permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à : <ul style="list-style-type: none"> - Animer une séquence de la formation en s'adaptant au public, - Donner du sens à la séquence, notamment en termes de prévention - Évaluer l'atteinte des objectifs.
Compétences	Épreuves et Modalités		Critères
Concevoir, animer et évaluer des sessions de formation conformes à la réglementation amiante, à la réglementation sur la formation professionnelle continue et aux référentiels nationaux DC3	Epreuve n°1	Conception d'un QCM réglementaire d'évaluation des acquis	Les QCM conçus doivent permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à : <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis adaptés à chacun des 4 publics - Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis conformes aux référentiels et à la réglementation en vigueur, - Rédiger des consignes de QCM cohérentes avec le document de référence national, - Produire des questionnaires d'évaluation des acquis pertinents, réglementairement, techniquement et pédagogiquement
	Epreuve n°3	Conception d'un déroulé pédagogique	Le déroulé pédagogique conçu doit permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à : <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un séquentiel et des supports en respectant les référentiels, - Concevoir les évaluations associées aux objectifs formalisés.
	Epreuve n°4	Animation d'une séquence de formation	L'animation proposée doit permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à : <ul style="list-style-type: none"> - Animer une séquence de la formation en s'adaptant au public, - Donner du sens à la séquence, notamment en termes de prévention - Évaluer l'atteinte des objectifs.